



**CONFERENCE DES MAIRES du 2 mai 2018
ouverte aux acteurs socio-économiques, société civile et citoyens du pays d'Auch**

**Présentation du Projet de Territoire
du PETR du Pays d'Auch et de ses orientations**

Compte rendu de séance

En ouverture de réunion, Mme Salles, présidente du PETR, a tenu à remercier de leur présence le sénateur Franck Montaugé, Mme Fatma Adda représentant la présidente du conseil Régional Occitanie, M. Bernard Ksaz représentant le président du conseil départemental du Gers, les présidents de communautés de communes, les maires, les représentants des chambres consulaires, les acteurs socio-économiques et les citoyens du pays d'Auch qui ont répondu à cette invitation dont l'unique objet est de faire une présentation de l'état d'avancement du projet de territoire avec une restitution du diagnostic et des orientations de ce projet.

La présidente rappelle qu'il s'agit d'une longue démarche engagée depuis maintenant plus d'un an à laquelle ont été associés les élus du territoire à travers les trois conférences des maires qui se sont déroulées entre 2017 et 2018, mais aussi, comme le veut la loi, les acteurs socio-économiques, la société civile et les citoyens notamment à l'occasion des tables rondes qui se sont tenues à Pavie, Miellan et Seissan en décembre dernier.

La présidente a tenu à rappeler l'importance de ce projet de territoire. Il servira en effet d'appui au futur Schéma de Cohérente Territoriale que conduit le syndicat mixte SCoT de Gascogne ; il viendra également nourrir la réflexion de la région Occitanie lors de l'élaboration du « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (**SRADDET**) qui est en cours, et enfin et surtout, il confortera le futur contrat régional que doit signer prochainement le PETR afin de capter les aides régionales des projets territoriaux sur la période 2018/2021.

A travers une présentation électronique jointe en annexe, le cabinet Place, en la présence de M. Francis Pougnet et Marion Hoefler, a fait ensuite :

- un point sur l'avancement de la démarche d'élaboration du projet de territoire (pages 3 à 8) ;
- rappelé les points clefs du diagnostic avec ses enjeux (pages 9 à 24) ;
- présenté les orientations du futur projet de territoire (page 25 à 40) ;

Au cours des débats sont intervenus

- M. le Sénateur Franck Montaugé sur les enjeux d'une telle démarche afin d'assurer la vitalité des territoires ruraux. Il a également souligné le rôle que pourrait apporter l'agence de Développement Economique au niveau des communes et des communautés de communes du PETR
- Mme Adda a rappelé au niveau de la région, la volonté de la collectivité régionale de soutenir les territoires ruraux dans le cadre de la future contractualisation qui

devra être négociée et partagée et la mise en place d'aides adaptées aux territoires ruraux.

- M. Kzas au niveau du département a défendu de son côté la mobilisation des énergies et synergies à avoir avec les acteurs locaux du territoire. A cet égard le projet de PNR de l'Astarac en est l'exemple même de projet original.
- M. Fourcade de la chambre d'agriculture s'est associé aux propos du sénateur quant à ses inquiétudes sur la filière agricole à la suite des décisions sur la PAC et il a souligné l'importance de la ressource en eau pour le maintien de cette filière.
- M. Rivière de Val de Gers s'est félicité de la démarche collective engagée depuis maintenant presque deux ans par le PETR que ce soit au niveau du programme Leader qu'au niveau de ce Projet de territoire. Cette démarche nouvelle et collective a permis notamment l'émergence du projet de PNR entre les trois communautés de communes (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne).
- M. Le Maire de Montaut s'inquiète quant à lui des moyens financiers qu'il faudra avoir pour la mise en œuvre d'un tel Projet.
- Mme Bonnemaïson, responsable d'une SIC légumes bio et locaux à Marciac, témoigne de ses difficultés à vendre ses produits hors de son territoire d'implantation et se félicite d'avoir été retenue par la commune de Villecomtal lors d'un récent appel d'offres.

La présidente Céline Salles a conclu la réunion en rappelant que la prochaine séance de travail consistera à élaborer un plan d'actions afin de valider en juin le projet de territoire par le syndicat mixte.

La présidente n'a pas oublié de rappeler que le Conseil de Développement, en cours de constitution, sera réuni le moment venu comme le veut la loi et donné rendez-vous à une prochaine réunion.

Nota : La présentation de cette réunion de travail est sur le site internet du PETR (<http://petr-auch.fr>) et peut être communiquée à toute personne qui en fait à la demande au poste suivant (05.62.60.64.93).